



Meubles frigorifiques

Primes économies d'énergie pour **la mise en place de meubles frigorifiques et de matériel complémentaire** pour les bâtiments (locaux du secteur tertiaire et industriel).
 La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, contactez un chargé d'affaires EDF par mail à sei-reunion-mde-b2b@edf.fr.

Primes pour les entreprises du secteur tertiaire et industriel au 1^{er} mai 2025

Catégorie	Tertiaire	Industrie
Mise en place d'armoires frigorifiques (verticales, semi-verticales et mixtes)	500 €/mètre linéaire	500 €/mètre linéaire
Mise en place de congélateurs horizontaux	400 €/mètre linéaire	400 €/mètre linéaire
Mise en place de congélateurs verticaux et mixtes	600 €/mètre linéaire	600 €/mètre linéaire
Rénovation de meubles frigorifiques négatifs	50 €/mètre linéaire	50 €/mètre linéaire
Rénovation de meubles frigorifiques positifs	150 €/mètre linéaire	150 €/mètre linéaire
Mise en place d'un système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1 000 €/kWh/an	1 000 €/kWh/an
Mise en place d'un système de régulation sur un groupe de production de froid (permettant d'avoir une haute pression flottante)	100 €/kWh	100 €/kWh
Mise en place d'un système de condensation frigorifique à haute efficacité	100 €/kWh	Pas de prime
Mise en place d'une installation frigorifique utilisant le CO ₂ subcritique ou transcritique	300 €/kWh	Pas de prime